

El Salvador, on son accord designé seront responsables de la préparation et de la mise en œuvre de programmes de formation et de perfectionnement des fonctionnaires de l'administration publique, ainsi que de la formation des fonctionnaires de l'enseignement primaire et secondaire.

(c) El Salvador

El Salvador veillera à ce que les programmes de formation soient adaptés aux besoins du pays et qu'ils soient financés par le gouvernement salvadorien. Les programmes de formation seront financés par le gouvernement salvadorien et les programmes de perfectionnement par le gouvernement salvadorien et le gouvernement canadien.

(ii) El Salvador

El Salvador veillera à ce que les programmes de formation soient adaptés aux besoins du pays et qu'ils soient financés par le gouvernement salvadorien. Les programmes de formation seront financés par le gouvernement salvadorien et les programmes de perfectionnement par le gouvernement salvadorien et le gouvernement canadien.

El Salvador veillera à ce que les programmes de formation soient adaptés aux besoins du pays et qu'ils soient financés par le gouvernement salvadorien. Les programmes de formation seront financés par le gouvernement salvadorien et les programmes de perfectionnement par le gouvernement salvadorien et le gouvernement canadien. Les programmes de formation seront financés par le gouvernement salvadorien et les programmes de perfectionnement par le gouvernement salvadorien et le gouvernement canadien. Les programmes de formation seront financés par le gouvernement salvadorien et les programmes de perfectionnement par le gouvernement salvadorien et le gouvernement canadien.